

Copropriété

C5 - La Réforme ELAN

Personnes concernées

Cadre confirmé ayant une bonne expérience professionnelle

Préparation et Suivi

Avant et Après Formation :
Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émargement
Évaluation de fin de formation
Certificat de réalisation
Facture acquittée

Pourquoi cette formation ?

La Copropriété entre dans le champ des compétences du géomètre-expert notamment la confection des plans annexés à l'état descriptif de division. Il convient donc d'en maîtriser la mise en œuvre. La loi du 23 novembre 2018 et l'ordonnance du 30 octobre 2019 ont pour objectif de redéfinir le champ d'application et adapter les dispositions de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, ainsi que de clarifier, moderniser, simplifier et adapter les règles d'organisation de la copropriété. Ce module permet la mise à jour des connaissances juridiques nécessaires à la mise en œuvre par un cabinet de géomètre-expert d'une copropriété ou son adaptation.

Cette formation abordera les thèmes suivants :

- Présentation de la réforme ELAN
- Champ d'application matériel du statut de la copropriété
- Prise en compte de la taille des copropriétés
- Nouvelles règles (travaux, finances, syndic, conseil syndical)
- Prises de décisions en assemblée générale

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire saura adapter la trame des règlements de copropriété conformément à la réforme ELAN et rédiger une codification alternative suivant les cas traités.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes en situation d'analyser et traiter toutes sortes d'opérations de mise en copropriété ou d'adaptation de règlements de copropriété avec une approche d'expertise et de conseil.

Dispositif Pédagogique

Support de cours et questionnaire de fin de formation envoyés par mail avant la formation, échanges/questions/réponses, exemples fournis par mail après la formation.

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr
via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Classe virtuelle
300 € Net de taxe /
personne

*L'OF attestera sur l'honneur
de votre présence tout au
long de la formation.
Web Cam allumée en
permanence obligatoirement
pour une formation plus
interactive.*

Configuration

requis au minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, documents et lien connexion)

Durée

1 jour – 7h

Lieux & Dates

[À consulter sur le site](#)

Intervenant

Vincent PICARD

Géomètre-Expert

Membre de la
chambre nationale des
experts en copropriété

Contenu C5 - La Réforme ELAN

A – PRESENTATION DE LA REFORME ELAN

- La loi du 23 novembre 2018
- L'ordonnance du 30 octobre 2019
- L'entrée en vigueur

B – IMPACT SUR LES REGLEMENTS DE COPROPRIETE

- Les différences selon la taille de la copropriété
- Exemples de rédaction

C – LES ALTERNATIVES

- Principes
- Exemple

Avec exemples, illustrations et études de cas concrets tout au long du cours.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.